

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 3 février 1981

La séance est ouverte à 2 heures.

● (1405)

[Traduction]

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LE 65^e ANNIVERSAIRE DE LA DESTRUCTION PAR LE FEU

Mme le Président: Aujourd'hui marque le 65^e anniversaire de la destruction par incendie de l'ancienne Chambre des communes. Et pour nous rappeler cet événement, j'ai demandé au sergent d'armes de porter aujourd'hui la masse de bois qui avait été utilisée en remplacement de celle d'or et d'argent que nous utilisons quotidiennement dans la Chambre des communes.

Cette masse de bois s'est enrichie d'histoire. Déjà elle a été prêtée à des parlements des Antilles britanniques au moment où ces parlements, je crois, s'étaient fait voler leur masse.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES PÊCHES

LA REFORTE DE LA POLITIQUE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, j'invoque l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. Le ministre des Pêches et des Océans (M. LeBlanc) a annoncé qu'il avait l'intention d'interdire l'accès du fleuve Fraser aux pêcheurs qui se servent du filet maillant pour la saison de 1981, ce qui impose injustement certains sacrifices à ce groupe au lieu de tenter d'en arriver à une solution de compromis plus équitable et raisonnable avec les flottes commerciales et d'autres personnes vivant de la pêche. Or, cette décision va laisser la voie libre, dans les parages de Point Roberts, aux pêcheurs américains qui continueront à capter les prises destinées au fleuve Fraser rendant ainsi inefficaces les résultats positifs de la gestion et de la conservation, je propose, appuyé par le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon):

Que le ministre des Pêches et des Océans modifie sa politique pour la rendre plus équitable afin que les pêcheurs au filet maillant ne soient pas sacrifiés à l'intérêt des flottes commerciales et au secteur de la pêche. On presse en outre le ministre de prendre les dispositions appropriées pour surveiller efficacement les prises américaines de poisson destiné au fleuve Fraser afin d'améliorer la gestion et la conservation des bancs de poisson.

Mme le Président: La Chambre donne-t-elle son consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

ON DEMANDE D'APPUYER LE TRAVAIL DE LA POLICE—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Gordon Towers (Red Deer): Madame le Président, aux termes des dispositions de l'article 43 du Règlement, je demande le consentement unanime de la Chambre afin d'apporter notre appui concret et indéfectible à notre police qui accomplit une tâche difficile, dangereuse et délicate en cherchant à faire régner l'ordre et la sécurité dans notre société. Grâce à un appui plus efficace de la collectivité, la police sera mieux en mesure de protéger les personnes et les biens. Je propose donc, appuyé par le député de Durham-Northumberland (M. Lawrence):

Que la Chambre apporte à la police de notre pays son entier appui et qu'elle garantisse aux forces policières ainsi qu'aux associations qui les représentent qu'elles seront pleinement associées au processus d'amendement et d'exécution des lois de notre pays.

Mme le Président: J'ai toujours hésité à accepter des motions de félicitations ou d'encouragement. Les sentiments exprimés dans la motion du député me semblent tout à fait louables, mais je ne peux en discerner le caractère urgent et pressant.

* * *

ASTRA TRUST

L'EXAMEN DU FONCTIONNEMENT PAR LE COMITÉ PERMANENT—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Bob Rae (Broadview-Greenwood): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement afin de présenter une motion. Un comité spécial de l'assemblée législative de l'Ontario a entendu des témoignages sur l'octroi d'une charte à la société Astra Trust, à la suite de quoi on est en droit de se demander si cette charte fédérale n'a pas été accordée à la société grâce à des influences politiques. Par ailleurs, la faillite de la société Astra Trust et des sociétés associées a fait perdre des millions de dollars à plusieurs centaines de Canadiens. On pourrait considérer cette affaire comme l'escroquerie de la décennie. Aussi, je propose, appuyé par le député de Hamilton Mountain (M. Deans):

Que le comité permanent des finances, du commerce et des questions économiques soit chargé de faire une enquête exhaustive sur le contexte dans lequel une charte a été accordée à la société Astra Trust, et sur le fonctionnement et la faillite de cette société.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?